

procédé aux constatations d'usage et a fait transporter le cadavre à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

On ignore s'il y a eu accident ou suicide. Cependant les Compagnies de Pontonniers racontent que celui-ci leur a fréquemment fait part de son intention de mettre fin à ses jours.

Deux morts subites. — Le servante de M. Dassoille, rue Sainte-Elisabeth, n'étant pas descendue vendredi matin, on se rendit à sa chambre, et on la trouva morte dans son lit. Elle avait succombé à la rupture d'un anévrysme. Cette personne était en service chez M. Dassoille depuis 15 ans, elle était âgée de 55 ans.

Un charbonnier du chemin de la Makellerie s'était rendu, vendredi, chez sa belle-mère; on se mit à table vers deux heures; mais à peine le charbonnier avait-il mangé que tomba mort. Il avait également succombé à la rupture d'un anévrysme. Ce malheureux laisse une veuve et quatre enfants en bas-âge.

Un coup de fusil. — Un cabaretier de la rue de Tourncoing, M. J.-B. Place, se trouvait, vendredi matin, dans son établissement, lorsqu'il entendit tomber des débris d'un carreau de vitre qui venait de se briser à une fenêtre du premier étage. Il voulut se rendre compte de ce qui se passait, et ne fut pas peu surpris de constater que le carreau a été cassé par la balle d'un fusil; il trouva le projectile sur le plancher; une assez forte entaille avait été faite à la muraille située de l'autre côté de la façade.

Deux enfants qui dormaient dans la chambre, n'ont heureusement pas été atteints.

Un vol rue de Lille. — Une dame de la rue de Lille, Mme Vve Cappelier, entendit de sa chambre, dans la nuit de jeudi à vendredi, vers quatre heures et demie, un bruit qui semblait venir du rez-de-chaussée. Elle descendit et trouva la cuisinière en train de manger. Elle trouva sur la table, et devant elle, une assiette de viande, une assiette de légumes, une assiette de pain, et une assiette de fromage. Elle trouva aussi une assiette de viande, une assiette de légumes, une assiette de pain, et une assiette de fromage.

Un vol, rue Decrême. — Un ancien cabaretier de la rue Decrême, Lucien D..., allait se plaindre, samedi, au commissariat de la place Ste-Elisabeth qu'il avait été victime d'un vol de meubles, et que ces meubles appartenaient à son bras armé, il se trouva en peine. Après avoir été entendu par le commissaire, Lucien D... était non le volé, mais le voleur. Aussi a-t-il été arrêté.

Un vol de laine, qual de Watrelles. — Deux ouvriers d'un tissage du qual de Watrelles ont été arrêtés samedi. Ils sont inculpés d'avoir volé, dans cet établissement, une certaine quantité de laine.

Un vol de treize francs. — Le patron de l'établissement du Lapin Blanc, Grande Place, a été, samedi matin, victime d'un vol de treize francs. Cette somme lui a été enlevée par un de ses logeurs. Plainte a été déposée.

Un vol rue Saint-Laurent. — Un vol a été commis chez un épicer, dans la nuit de vendredi à samedi. Les patrons, M. et Mme Ponsard, se levèrent à six heures du matin, ont constaté que l'on avait enlevé, de leur vitrine, cinq kilogrammes de café, deux kilogrammes de sucre, et un panier d'œufs, le tout évalué à une cinquantaine de francs.

Le voleur avait été dérobé, et l'on avait soulevé le chassis, dit à la guillotine.

On suppose que le voleur a été dérangé par les aboiements d'un chien qui se trouvait au rez-de-chaussée, sans que ce chien ait pu entrer dans la maison et commettre un vol plus important.

M. et Mme Ponsard, dont la chambre est située au premier étage, n'ont rien entendu.

Arrêtez-le criait, hier après-midi, un gendarme, qui poursuivait un homme, nommé Gambetta. Celui-ci disparut dans la rue de Lamour et se leva et échappa aux mains du gendarme, si un agent de police, M. Leclercq, de service dans cette rue, ne lui avait mis la main au collet. L'homme, qui est de Néchin, se nomme François Debrun, a déclaré se trouver sans emploi d'un arrêté d'expulsion. Un paquet, qui lui portait contenant des bobines de laine dont il n'a pu indiquer la provenance.

Deux accidents. — Un ouvrier peintre était occupé, au jour d'aujourd'hui, à l'établissement d'Alfred Motte, à nettoyer des carreaux du second étage. Tout à coup il perdit pied, tomba dans le vide et vint s'abîmer sur les pavés de la rue. Il a été relevé dans un état pitoyable et après avoir reçu des soins, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Son état est des plus graves.

Un autre accident s'est produit rue du Coq-Français; un jeune homme d'une quinzaine d'années, Jean Debonckere, passait en chariot dans cette rue, lorsqu'il se voulant détacher l'extrémité de son fouet enroulé autour de la lanterne, il tomba sur la chaussée, et se fit d'assez graves contusions; il a en outre le bras droit démis; on l'a reconduit chez lui à Lyez-Lanzoy.

Un marchand de légumes, Achille Castel, de Wasquoy, a été hier après-midi l'objet d'une contravention pour avoir fait traîner une charrette par deux chiens.

Croix. — Un vol audacieux. — Un enfant s'était présenté, vendredi, à sept heures du soir, chez M. Pochon-Watteau, épicer, rue Kibber, au Crêche, demandant deux kilogrammes de sucre. Mme Pochon et sa servante étaient seules à ce moment dans la maison. Comme il n'y avait plus de paquets en papier à l'épicerie, Mme Pochon chargea sa servante d'aller en chercher au premier étage.

Après avoir vu l'escalier, la jeune fille aperçut de la lumière dans la chambre de ses patrons; elle cria : « au secours! au voleur! » et descendit précipitamment.

M. Pochon, qui se trouvait dans un estaminet voisin, fut averti aussitôt et accourut. Il se rendit au premier étage, mais, comme bien on pense, il n'y avait plus ni lumière ni voleur.

M. Pochon, qui se trouvait dans un estaminet voisin, fut averti aussitôt et accourut. Il se rendit au premier étage, mais, comme bien on pense, il n'y avait plus ni lumière ni voleur.

Un marchand de légumes, Achille Castel, de Wasquoy, a été hier après-midi l'objet d'une contravention pour avoir fait traîner une charrette par deux chiens.

Croix. — Un vol audacieux. — Un enfant s'était présenté, vendredi, à sept heures du soir, chez M. Pochon-Watteau, épicer, rue Kibber, au Crêche, demandant deux kilogrammes de sucre. Mme Pochon et sa servante étaient seules à ce moment dans la maison. Comme il n'y avait plus de paquets en papier à l'épicerie, Mme Pochon chargea sa servante d'aller en chercher au premier étage.

Après avoir vu l'escalier, la jeune fille aperçut de la lumière dans la chambre de ses patrons; elle cria : « au secours! au voleur! » et descendit précipitamment.

M. Pochon, qui se trouvait dans un estaminet voisin, fut averti aussitôt et accourut. Il se rendit au premier étage, mais, comme bien on pense, il n'y avait plus ni lumière ni voleur.

M. Pochon, qui se trouvait dans un estaminet voisin, fut averti aussitôt et accourut. Il se rendit au premier étage, mais, comme bien on pense, il n'y avait plus ni lumière ni voleur.

M. Pochon, qui se trouvait dans un estaminet voisin, fut averti aussitôt et accourut. Il se rendit au premier étage, mais, comme bien on pense, il n'y avait plus ni lumière ni voleur.

M. Pochon, qui se trouvait dans un estaminet voisin, fut averti aussitôt et accourut. Il se rendit au premier étage, mais, comme bien on pense, il n'y avait plus ni lumière ni voleur.

M. Pochon, qui se trouvait dans un estaminet voisin, fut averti aussitôt et accourut. Il se rendit au premier étage, mais, comme bien on pense, il n'y avait plus ni lumière ni voleur.

M. Pochon, qui se trouvait dans un estaminet voisin, fut averti aussitôt et accourut. Il se rendit au premier étage, mais, comme bien on pense, il n'y avait plus ni lumière ni voleur.

M. Pochon, qui se trouvait dans un estaminet voisin, fut averti aussitôt et accourut. Il se rendit au premier étage, mais, comme bien on pense, il n'y avait plus ni lumière ni voleur.

M. Pochon, qui se trouvait dans un estaminet voisin, fut averti aussitôt et accourut. Il se rendit au premier étage, mais, comme bien on pense, il n'y avait plus ni lumière ni voleur.

M. Pochon, qui se trouvait dans un estaminet voisin, fut averti aussitôt et accourut. Il se rendit au premier étage, mais, comme bien on pense, il n'y avait plus ni lumière ni voleur.

quatre francs, qui était dans un des tiroirs du même meuble, n'a pas été enlevé.

Les malheureux étaient d'abord entrés dans une maison voisine inhabité, étaient montés jusque sur le toit, et de là, en suivant la gouttière, ils avaient atteint une lucarne de la maison de M. Pochon, et s'étaient laissés glisser dans le grenier.

Da 15 décembre, 1406 familles contre 1322 en novembre et 1200 en octobre.

Un accident de voiture. — M. Constant Dobodon, demeurant à Croix, était venu faire ses courses à Tourncoing, vendredi dans l'après-midi. En se retournant vers 7 heures du soir par le boulevard Gambetta, il fut renversé par M. Louis W... domestique à Croix, qui l'engagea à monter sur sa voiture. M. Dobodon accepta, mais, en essayant de monter, il passa son pied à faux et tomba sous la roue qui lui passa sur la jambe. Heureusement il n'y a que des contusions assez graves et de fracture. Le blessé a été reconduit à son domicile.

L'accident de la fièvre Jaquard. — Ferdinand Verhaeghe, le garçon de bureau qui a fait mercredi dernier une chute de 5 à 6 mètres et qui avait eu un premier accès de fièvre typhoïde, éprouve plus que de légers douleurs à la tête et au poignet gauche. Il reprendra son travail dès lundi.

Chute dans une tranchée. — M. E. D..., un habitant de la rue Nationale, que ses occupations obligent très souvent à se rendre à une heure fort tardive, est tombé, dans la nuit de vendredi à samedi, dans une tranchée ouverte en vue de la gare, en traversant la rue, en face de l'Hôtel-Dieu, et qu'on avait négligé d'éclairer.

M. D... aurait pu être grièvement blessé; heureusement il est en quite pour des contusions assez graves et qui exigeront plusieurs jours de repos.

Une palatine en manotte a été perdue samedi après-midi de la rue de la République. La rapporter contre récompense, 13 rue d'Anvers.

Les Prévoyants de l'avenir. — On demande l'insertion de l'avis suivant dans le Journal de Tourncoing. Les Prévoyants de l'avenir, aura lieu le dimanche 3 courant à 10 heures, au siège de la section, 90, rue du moulin de Fagot, à Tourncoing. Les membres de la section de la rue de la République, au siège de la section, 90, rue du moulin de Fagot, à Tourncoing.

Roncq. — L'ancien maire de Roncq, l'honorable M. Bonduel-Ghestem, qui joint à bon droit de la considération de tous ses concitoyens, a été, ces temps derniers, très vivement pris à partie par la presse opportuniste, à propos de faits de sa vie antérieure, lesquels nous nous sommes expliqués à l'époque où ils se sont produits. On accusait M. Bonduel de malversations dans les finances communales et ensuite de fraudes envers un régiment d'artillerie. Il est pas besoin de nous expliquer ces imputations à leur véritable proportion.

Le 17 juin 1880 a été célébré à Roncq le jubilé du vénérable curé de la paroisse; cette cérémonie a été célébrée avec toute la pompe et la solennité qui conviennent à une telle occasion. On a eu droit de 2500 francs, mais comme il était à craindre que la Préfecture ne notifiât pas la décision parce qu'elle avait réellement pour objet le jubilé de M. Bonduel, la commune a été inscrite au chapitre des grosses dépenses de l'ordonnance comme tel, et, en réalité, dépensés dans la commune et au plus grand profit de la population tout entière. Il s'agissait d'un virement bien inoffensif qui ne portait préjudice à personne.

Mais on sait ce que sont devenues nos finances communales. Des dénégations intéressées parvinrent à la Préfecture qui s'émoussa de ces grosses irrégularités (?) finalement le Cour des comptes condamna M. Bonduel-Ghestem, qui ne s'était fait que l'exécuteur de la décision de son Conseil municipal, à rembourser à la commune la somme incriminée.

Mais le même délégué, un ancien employé révoqué pour malversations, poursuivait de sa vengeance M. Bonduel, dont il était l'obligé, et il l'accusa d'avoir fraudé l'Etat; ici, ce n'était plus le maire de Roncq qui était visé, mais bien le fabricant de briques qui se portait candidat.

L'article 9 du règlement d'octroi prévoyait une déclaration à charge des briquetiers de l'impôt des fours. Mais, en pratique, cette formalité n'avait jamais été remplie ni exigée.

Sur les indications de M. Bonduel, l'Administration des contributions directes, une saisie fut opérée sur 2,500,000 briques et malgré l'offre faite par M. Bonduel d'acquiescer les droits, on porta l'affaire de la commune à la Préfecture, qui se trouva en possession de l'acte de saisie, et qui se trouva en possession de l'acte de saisie, et qui se trouva en possession de l'acte de saisie.

Messieurs les électeurs qui ont montré lors du scrutin du 6 décembre 1891 qu'ils ne se désintéressent pas de la question du recrutement du Tribunal voudront bien le 3 janvier 1892 donner un témoignage de leur sympathie au candidat M. ALPHONSE GILBERT-FLAMENT.

Remonces aux anciens ouvriers. — Dans la liste des ouvriers, auxquels le ministre du commerce a accordé des remonces, nous relevons quelques noms appartenant à notre ville et aux environs.

M. Henri Lepoit, surveillant des préparations à la filature de MM. Kibber et Lebonnet, et de vice directeur entré dans l'établissement en 1856 en qualité de fleur. En 1865 il devenait contre-maître, emploi qu'il remplissait jusqu'en 1875, où, en raison de son âge, ses patrons le licencièrent. M. Lepoit a été fatigué de surveiller des préparations. M. Lepoit est âgé de 69 ans. Engagé en 1838, il a servi, comme militaire, trois années en Afrique et quatre ans au France.

M. Grimpeur, ouvrier tissard et chef de M. Chombeau-Lehoucq à Roncq.

Enfin Mme Destombes, moulineuse dans l'établissement Jouvenelle, a obtenu une médaille de bronze.

La situation industrielle du mois de décembre. — Voici les renseignements recueillis par l'Administration sur la situation industrielle de décembre.

Les filatures de laines, 6,887 ouvriers; s'augmentent très sensiblement, le prix de fauche toujours très bas; 12 filatures de coton, 1,788 ouvriers; situation satisfaisante comme d'habitude; le prix de fauche toujours très bas; la vente des produits se fait dans de bonnes conditions; 13 tissages, 3 418 ouvriers; les métiers mécaniques et à la main travaillent dans de bonnes conditions; 10 teintureries, 9 peignages, 1,965 ouvriers; on attend des arrivages de laines; 11 fabriques de tapis, 870 ouvriers.

Comment savez-vous tout ce que vous venez de dire.

Toutes les discussions, les observations, les propositions se faisaient ici, dans le cabinet de ces messieurs. Moi, je passais ma vie à la caisse, c'est à dire dans la poche voisine. Un simple cloisonnement sépare les deux chambres; de l'une on entend tout ce qui se passe dans l'autre.

La veille un crime, les deux beaux-frères n'avaient pas eu de discussion entre eux?

J'y suis parti à deux heures, appelé après de ma mère, subitement très malade; M. Georges, qui se chargeait du dehors, pour visiter les clients et les fournisseurs, était sorti toute la matinée. Le pou que je les ai vus ensemble ce jour-là, ils m'ont paru très d'accord.

La conduite de M. Chanières était-elle régulière?

Oh! monsieur, à coup sûr, oui, il avait sa femme.

Et celle de M. de Sauves?

M. de Sauves était veuf, mais c'est un auste, et je suis bien certain qu'il a été aussi fidèle à madame de Sauves morte, que si elle eût été vivante.

Vous m'avez dit qu'un nommé Plantier avait remplacé Gages; celui-ci ne fait donc plus partie du personnel de l'usine?

Qu'elle est la cause de son départ?

Gages avait une femme qui l'aimait beaucoup, quoique ce fut un bambocheur. Cette pauvre créature, qui était l'impensable pour l'homme, le se désolait, à fini par en mourir de chagrin... Alors Gages, qui se sentait diable au fond, n'a plus voulu rester en France après son malheur; il est parti pour l'Amérique.

Quand est-il instruit de l'existence de l'oreille?

Trois ou quatre jours après la disparition de M. Chanières.

Comment! c'est bizarre. Avant-il manifesté l'intention de s'en aller avant ce moment-là?

était satisfait; il ténaiteries-appropris, 330 ouvriers; même situation qu'en novembre; 10 rotatoires, 360 ouvriers; morte saison annuelle, la fabrication est bien fournie en draperies; 5 constructeurs mécaniciens, 120 ouvriers; situation assez satisfaisante; 11 trices plâtres, 100 ouvriers; situation satisfaisante; 11 fabriciens de tresses et lacets, 40 ouvriers; la vente des produits est satisfaisante; 11 fabriciens de tresses et lacets, 40 ouvriers; la vente des produits est satisfaisante.

Un accident de voiture. — M. Constant Dobodon, demeurant à Croix, était venu faire ses courses à Tourncoing, vendredi dans l'après-midi. En se retournant vers 7 heures du soir par le boulevard Gambetta, il fut renversé par M. Louis W... domestique à Croix, qui l'engagea à monter sur sa voiture. M. Dobodon accepta, mais, en essayant de monter, il passa son pied à faux et tomba sous la roue qui lui passa sur la jambe. Heureusement il n'y a que des contusions assez graves et de fracture. Le blessé a été reconduit à son domicile.

L'accident de la fièvre Jaquard. — Ferdinand Verhaeghe, le garçon de bureau qui a fait mercredi dernier une chute de 5 à 6 mètres et qui avait eu un premier accès de fièvre typhoïde, éprouve plus que de légers douleurs à la tête et au poignet gauche. Il reprendra son travail dès lundi.

Chute dans une tranchée. — M. E. D..., un habitant de la rue Nationale, que ses occupations obligent très souvent à se rendre à une heure fort tardive, est tombé, dans la nuit de vendredi à samedi, dans une tranchée ouverte en vue de la gare, en traversant la rue, en face de l'Hôtel-Dieu, et qu'on avait négligé d'éclairer.

M. D... aurait pu être grièvement blessé; heureusement il est en quite pour des contusions assez graves et qui exigeront plusieurs jours de repos.

Une palatine en manotte a été perdue samedi après-midi de la rue de la République. La rapporter contre récompense, 13 rue d'Anvers.

Les Prévoyants de l'avenir. — On demande l'insertion de l'avis suivant dans le Journal de Tourncoing. Les Prévoyants de l'avenir, aura lieu le dimanche 3 courant à 10 heures, au siège de la section, 90, rue du moulin de Fagot, à Tourncoing. Les membres de la section de la rue de la République, au siège de la section, 90, rue du moulin de Fagot, à Tourncoing.

Roncq. — L'ancien maire de Roncq, l'honorable M. Bonduel-Ghestem, qui joint à bon droit de la considération de tous ses concitoyens, a été, ces temps derniers, très vivement pris à partie par la presse opportuniste, à propos de faits de sa vie antérieure, lesquels nous nous sommes expliqués à l'époque où ils se sont produits. On accusait M. Bonduel de malversations dans les finances communales et ensuite de fraudes envers un régiment d'artillerie. Il est pas besoin de nous expliquer ces imputations à leur véritable proportion.

Le 17 juin 1880 a été célébré à Roncq le jubilé du vénérable curé de la paroisse; cette cérémonie a été célébrée avec toute la pompe et la solennité qui conviennent à une telle occasion. On a eu droit de 2500 francs, mais comme il était à craindre que la Préfecture ne notifiât pas la décision parce qu'elle avait réellement pour objet le jubilé de M. Bonduel, la commune a été inscrite au chapitre des grosses dépenses de l'ordonnance comme tel, et, en réalité, dépensés dans la commune et au plus grand profit de la population tout entière. Il s'agissait d'un virement bien inoffensif qui ne portait préjudice à personne.

Mais on sait ce que sont devenues nos finances communales. Des dénégations intéressées parvinrent à la Préfecture qui s'émoussa de ces grosses irrégularités (?) finalement le Cour des comptes condamna M. Bonduel-Ghestem, qui ne s'était fait que l'exécuteur de la décision de son Conseil municipal, à rembourser à la commune la somme incriminée.

Mais le même délégué, un ancien employé révoqué pour malversations, poursuivait de sa vengeance M. Bonduel, dont il était l'obligé, et il l'accusa d'avoir fraudé l'Etat; ici, ce n'était plus le maire de Roncq qui était visé, mais bien le fabricant de briques qui se portait candidat.

L'article 9 du règlement d'octroi prévoyait une déclaration à charge des briquetiers de l'impôt des fours. Mais, en pratique, cette formalité n'avait jamais été remplie ni exigée.

Sur les indications de M. Bonduel, l'Administration des contributions directes, une saisie fut opérée sur 2,500,000 briques et malgré l'offre faite par M. Bonduel d'acquiescer les droits, on porta l'affaire de la commune à la Préfecture, qui se trouva en possession de l'acte de saisie, et qui se trouva en possession de l'acte de saisie, et qui se trouva en possession de l'acte de saisie.

Messieurs les électeurs qui ont montré lors du scrutin du 6 décembre 1891 qu'ils ne se désintéressent pas de la question du recrutement du Tribunal voudront bien le 3 janvier 1892 donner un témoignage de leur sympathie au candidat M. ALPHONSE GILBERT-FLAMENT.

Remonces aux anciens ouvriers. — Dans la liste des ouvriers, auxquels le ministre du commerce a accordé des remonces, nous relevons quelques noms appartenant à notre ville et aux environs.

M. Henri Lepoit, surveillant des préparations à la filature de MM. Kibber et Lebonnet, et de vice directeur entré dans l'établissement en 1856 en qualité de fleur. En 1865 il devenait contre-maître, emploi qu'il remplissait jusqu'en 1875, où, en raison de son âge, ses patrons le licencièrent. M. Lepoit a été fatigué de surveiller des préparations. M. Lepoit est âgé de 69 ans. Engagé en 1838, il a servi, comme militaire, trois années en Afrique et quatre ans au France.

M. Grimpeur, ouvrier tissard et chef de M. Chombeau-Lehoucq à Roncq.

Enfin Mme Destombes, moulineuse dans l'établissement Jouvenelle, a obtenu une médaille de bronze.

La situation industrielle du mois de décembre. — Voici les renseignements recueillis par l'Administration sur la situation industrielle de décembre.

Les filatures de laines, 6,887 ouvriers; s'augmentent très sensiblement, le prix de fauche toujours très bas; 12 filatures de coton, 1,788 ouvriers; situation satisfaisante comme d'habitude; le prix de fauche toujours très bas; la vente des produits se fait dans de bonnes conditions; 13 tissages, 3 418 ouvriers; les métiers mécaniques et à la main travaillent dans de bonnes conditions; 10 teintureries, 9 peignages, 1,965 ouvriers; on attend des arrivages de laines; 11 fabriques de tapis, 870 ouvriers.

Comment savez-vous tout ce que vous venez de dire.

Toutes les discussions, les observations, les propositions se faisaient ici, dans le cabinet de ces messieurs. Moi, je passais ma vie à la caisse, c'est à dire dans la poche voisine. Un simple cloisonnement sépare les deux chambres; de l'une on entend tout ce qui se passe dans l'autre.

La veille un crime, les deux beaux-frères n'avaient pas eu de discussion entre eux?

J'y suis parti à deux heures, appelé après de ma mère, subitement très malade; M. Georges, qui se chargeait du dehors, pour visiter les clients et les fournisseurs, était sorti toute la matinée. Le pou que je les ai vus ensemble ce jour-là, ils m'ont paru très d'accord.

La conduite de M. Chanières était-elle régulière?

Oh! monsieur, à coup sûr, oui, il avait sa femme.

Et celle de M. de Sauves?

M. de Sauves était veuf, mais c'est un auste, et je suis bien certain qu'il a été aussi fidèle à madame de Sauves morte, que si elle eût été vivante.

Vous m'avez dit qu'un nommé Plantier avait remplacé Gages; celui-ci ne fait donc plus partie du personnel de l'usine?

Qu'elle est la cause de son départ?

Gages avait une femme qui l'aimait beaucoup, quoique ce fut un bambocheur. Cette pauvre créature, qui était l'impensable pour l'homme, le se désolait, à fini par en mourir de chagrin... Alors Gages, qui se sentait diable au fond, n'a plus voulu rester en France après son malheur; il est parti pour l'Amérique.

Quand est-il instruit de l'existence de l'oreille?

Trois ou quatre jours après la disparition de M. Chanières.

Comment! c'est bizarre. Avant-il manifesté l'intention de s'en aller avant ce moment-là?

Jamais, puisque sa femme est morte subitement.

canibale a été arrêté immédiatement par des témoins de cet acte de sauvagerie. C'est un sieur Charles Gattien, un pécheur de nuit, demeurant au 12, rue de la République, qui a été témoin de cet acte de sauvagerie.

Bondoux. — Incendie d'une ferme. — Dans la nuit de vendredi à samedi, vers deux heures, un incendie s'est déclaré dans la grange de la ferme de M. Alphonse Ducloux-Delbecq, au hameau de Bois Blanc. La grange avait été incendiée par un coup de feu. Les pertes sont évaluées à environ 200 francs.

Un accident de voiture. — M. Constant Dobodon, demeurant à Croix, était venu faire ses courses à Tourncoing, vendredi dans l'après-midi. En se retournant vers 7 heures du soir par le boulevard Gambetta, il fut renversé par M. Louis W... domestique à Croix, qui l'engagea à monter sur sa voiture. M. Dobodon accepta, mais, en essayant de monter, il passa son pied à faux et tomba sous la roue qui lui passa sur la jambe. Heureusement il n'y a que des contusions assez graves et de fracture. Le blessé a été reconduit à son domicile.

L'accident de la fièvre Jaquard. — Ferdinand Verhaeghe, le garçon de bureau qui a fait mercredi dernier une chute de 5 à 6 mètres et qui avait eu un premier accès de fièvre typhoïde, éprouve plus que de légers douleurs à la tête et au poignet gauche. Il reprendra son travail dès lundi.

Chute dans une tranchée. — M. E. D..., un habitant de la rue Nationale, que ses occupations obligent très souvent à se rendre à une heure fort tardive, est tombé, dans la nuit de vendredi à samedi, dans une tranchée ouverte en vue de la gare, en traversant la rue, en face de l'Hôtel-Dieu, et qu'on avait négligé d'éclairer.

M. D... aurait pu être grièvement blessé; heureusement il est en quite pour des contusions assez graves et qui exigeront plusieurs jours de repos.

Une palatine en manotte a été perdue samedi après-midi de la rue de la République. La rapporter contre récompense, 13 rue d'Anvers.

Les Prévoyants de l'avenir. — On demande l'insertion de l'avis suivant dans le Journal de Tourncoing. Les Prévoyants de l'avenir, aura lieu le dimanche 3 courant à 10 heures, au siège de la section, 90, rue du moulin de Fagot, à Tourncoing. Les membres de la section de la rue de la République, au siège de la section, 90, rue du moulin de Fagot, à Tourncoing.

Roncq. — L'ancien maire de Roncq, l'honorable M. Bonduel-Ghestem, qui joint à bon droit de la considération de tous ses concitoyens, a été, ces temps derniers, très vivement pris à partie par la presse opportuniste, à propos de faits de sa vie antérieure, lesquels nous nous sommes expliqués à l'époque où ils se sont produits. On accusait M. Bonduel de malversations dans les finances communales et ensuite de fraudes envers un régiment d'artillerie. Il est pas besoin de nous expliquer ces imputations à leur véritable proportion.

Le 17 juin 1880 a été célébré à Roncq le jubilé du vénérable curé de la paroisse; cette cérémonie a été célébrée avec toute la pompe et la solennité qui conviennent à une telle occasion. On a eu droit de 2500 francs, mais comme il était à craindre que la Préfecture ne notifiât pas la décision parce qu'elle avait réellement pour objet le jubilé de M. Bonduel, la commune a été inscrite au chapitre des grosses dépenses de l'ordonnance comme tel, et, en réalité, dépensés dans la commune et au plus grand profit de la population tout entière. Il s'agissait d'un virement bien inoffensif qui ne portait préjudice à personne.

Mais on sait ce que sont devenues nos finances communales. Des dénégations intéressées parvinrent à la Préfecture qui s'émoussa de ces grosses irrégularités (?) finalement le Cour des comptes condamna M. Bonduel-Ghestem, qui ne s'était fait que l'exécuteur de la décision de son Conseil municipal, à rembourser à la commune la somme incriminée.

Mais le même délégué, un ancien employé révoqué pour malversations, poursuivait de sa vengeance M. Bonduel, dont il était l'obligé, et il l'accusa d'avoir fraudé l'Etat; ici, ce n'était plus le maire de Roncq qui était visé, mais bien le fabricant de briques qui se portait candidat.

L'article 9 du règlement d'octroi prévoyait une déclaration à charge des briquetiers de l'impôt des fours. Mais, en pratique, cette formalité n'avait jamais été remplie ni exigée.

Sur les indications de M. Bonduel, l'Administration des contributions directes, une saisie fut opérée sur 2,500,000 briques et malgré l'offre faite par M. Bonduel d'acquiescer les droits, on porta l'affaire de la commune à la Préfecture, qui se trouva en possession de l'acte de saisie, et qui se trouva en possession de l'acte de saisie, et qui se trouva en possession de l'acte de saisie.

Messieurs les électeurs qui ont montré lors du scrutin du 6 décembre 1891 qu'ils ne se désintéressent pas de la question du recrutement du Tribunal voudront bien le 3 janvier 1892 donner un témoignage de leur sympathie au candidat M. ALPHONSE GILBERT-FLAMENT.

Remonces aux anciens ouvriers. — Dans la liste des ouvriers, auxquels le ministre du commerce a accordé des remonces, nous relevons quelques noms appartenant à notre ville et aux environs.

M. Henri Lepoit, surveillant des préparations à la filature de MM. Kibber et Lebonnet, et de vice directeur entré dans l'établissement en 1856 en qualité de fleur. En 1865 il devenait contre-maître, emploi qu'il remplissait jusqu'en 1875, où, en raison de son âge, ses patrons le licencièrent. M. Lepoit a été fatigué de surveiller des préparations. M. Lepoit est âgé de 69 ans. Engagé en 1838, il a servi, comme militaire, trois années en Afrique et quatre ans au France.

M. Grimpeur, ouvrier tissard et chef de M. Chombeau-Lehoucq à Roncq.

Enfin Mme Destombes, moulineuse dans l'établissement Jouvenelle, a obtenu une médaille de bronze.

La situation industrielle du mois de décembre. — Voici les renseignements recueillis par l'Administration sur la situation industrielle de décembre.

Les filatures de laines, 6,887 ouvriers; s'augmentent très sensiblement, le prix de fauche toujours très bas; 12 filatures de coton, 1,788 ouvriers; situation satisfaisante comme d'habitude; le prix de fauche toujours très bas; la vente des produits se fait dans de bonnes conditions; 13 tissages, 3 418 ouvriers; les métiers mécaniques et à la main travaillent dans de bonnes conditions; 10 teintureries, 9 peignages, 1,96